



REGLEMENT DU CHALLENGE U16F à 11

ARTICLE 1 - TITRE

La LFHF organise un challenge U16F à 11 réservé aux licenciées des catégories U16F, U15F et U14F. Il se déroule suivant les règles du football à 11.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le Conseil de Ligue délègue ses pouvoirs à la commission des compétitions pour l'organisation et à la commission juridique pour l'homologation des rencontres et l'examen des litiges.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS

Tous les clubs affiliés à la LFHF et à jour de leur cotisation peuvent y participer.

Les demandes d'engagement sont à adresser à la Ligue avant le 1^{er} Septembre de la saison en cours. L'engagement d'une équipe dans ce challenge entre en compte dans le nombre d'équipes de jeunes et féminines relatif au RP de la LFHF ainsi qu'aux règlements spécifiques des championnats masculins et féminins de Ligue.

Les ententes ou groupements sont autorisés à participer au challenge U16F à 11

ARTICLE 4 - SYSTEME DE L'EPREUVE

4.1 Les joueuses doivent être licenciées des catégories U16F ou U15F ou U14F.

4.2 Le championnat se déroule en 3 phases

Phase 1 : constitution de groupes géographiques de 5 équipes minimum avec des matchs simples.

Phase 2 : constitution de groupes géographiques de 4 équipes minimum, en fonction du nombre de salles disponibles, pour disputer des plateaux futsal.

Phase 3 en deux niveaux :

- un groupe R1 composé des 6 meilleures équipes définies selon le classement de la première phase (départage au quotient) avec matchs aller-retour.
- des groupes R2 composés par les autres équipes (4 à 6 maximum) par secteur géographique et avec match aller-retour.

4.3 Il n'y a ni montée ni descente dans le challenge U16F

ARTICLE 5 - LA COTATION - LES FOREAITS

Les points sont comptabilisés comme suit :

Match gagné	3 points
Match nul	1 point
Match perdu	0 point
Match perdu par pénalité	- 1 point
Match perdu par forfait	- 1 point

Un match perdu par forfait est réputé l'être par trois buts à zéro.

Un match perdu par pénalité entraîne l'annulation des buts marqués par l'équipe en faute. L'équipe déclarée gagnante bénéficie du maintien des buts qu'elle a marqués au cours de la rencontre, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de trois. Dans le cas de score vierge, l'équipe est déclarée gagnante sur le score de trois buts à zéro.

ARTICLE 6 - CALENDRIER - RENCONTRES - DUREE

Le calendrier des rencontres est fixé par la commission des compétitions. Elle peut, en cours de saison, reporter ou avancer toute journée du challenge qu'elle juge utile afin d'assurer la régularité de la compétition.

En cas d'événement exceptionnel, la commission peut être amenée à reporter une journée complète. Les matchs se déroulent le samedi à 15h00 ou le dimanche à 10h30.

Les équipes, lors de leur engagement, devront communiquer à la commission les conditions de déroulement des rencontres à domicile qui resteront valables pour la saison.

Un match dure 80 minutes : deux périodes de 40 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes

ARTICLE 7 - TERRAIN

Toutes les rencontres doivent se dérouler sur un terrain classé conformément au règlement des terrains et installations sportives de la FFF (terrains classés en niveau 6 minimum)

Les clubs utilisant un complexe possédant plusieurs terrains doivent désigner pour la saison, l'aire de jeu où se dérouleront les rencontres.

Ces indications paraissent sur le site de la ligue, en indiquant la nature du revêtement (herbe, stabilisé, synthétique).

ARTICLE 8 - EQUIPEMENT - COULEURS ET MAILLOTS

Il est fait application du RP de la LFHF.

ARTICLE 9 - BALLONS

Les ballons sont fournis par le club recevant. L'emploi du ballon numéro 5 est obligatoire.

ARTICLE 10 – JOUEUSES SELECTIONNEES

Tout club ayant au moins deux joueuses retenues pour une sélection ou un stage régional ou national le jour d'une rencontre, peut demander le report de son match si elles ont participé aux deux dernières rencontres en totalité ou en partie.

ARTICLE 11 - REMPLACEMENTS ET NOMBRE MINIMUM DE JOUEUSES

Chaque équipe se compose de 11 joueuses dont une gardienne de but.

Les joueuses peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et d'obtenir l'accord de l'arbitre.

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes. Toute joueuse expulsée, en cours de partie, ne peut être remplacée.

Les équipes peuvent inscrire trois remplaçantes sur la feuille de match

Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match, avec moins de huit joueuses, est déclarée forfait.

ARTICLE 12 - FOREAIT

Quatre forfaits d'une équipe entraînent son forfait général.

ARTICLE 13 - ARBITRAGE - FEUILLE DE MATCH

Arbitrage

La CRA peut désigner un arbitre officiel.

L'annexe 10 du RP de la LFHF est applicable.

Feuille de match

Il est fait application du RP de la LFHF.

ARTICLE 14 - ENCADREMENT - TENUE ET POLICE

14.1 Le déroulement de la rencontre doit s'effectuer dans le respect des dispositions du RP de la LFHF.

14. 2 La personne en charge de l'équipe, devra être licenciée dirigeant(e) ou éducateur(trice) pour la saison en cours ayant de préférence suivi le module U15 ou U17.

ARTICLE 15 - RECLAMATIONS - APPELS

Il est fait application du RP de la LFHF

ARTICLE 16 - CAS NON PREVUS

Les cas non prévus dans le présent règlement seront examinés par la commission compétente et, en dernier ressort, par le conseil de ligue.